



VERBALISATION ABUSIVE / DEMANDE INDEMNISATION.

Par **BERPEZ**, le **22/09/2014** à **22:35**

Bonsoir,

J'ai été relaxé par une juridiction de Proximité en matière pénale pour une verbalisation abusive (vitres teintées).

Des frais importants ont été investis pour démontrer ma bonne foi: LRAR, déplacement audience (700 kms), recherches, conclusions, et j'ai dû faire face à une OAT sur mon compte bancaire: 120,00 € de frais bancaires.

A présent, je vais demander indemnisation à l'état.

Dois-je m'adresser au Ministère de l'Intérieur, puis en cas de réponse négative (ou pas de réponse) engager sous 2 mois, un recours de plein contentieux par devant le Tribunal Administratif ?

Merci de me confirmer ou infirmer cette démarche.

Salutations cordiales.

BP